

# Circoncision : un acte illégitimement remboursé

« Le prépuce n'est pas traité à sa juste valeur. Il est beaucoup trop facilement retiré. » **Guy, Droit au Corps**

**25 698** circoncisions ont été remboursées par l'Inami en 2014, dont 14 574 sur un enfant de moins de 4 ans. Pour la plupart, le motif est rituel, pas médical.

**25 698 circoncisions ont été remboursées par l'Inami en 2014.** Pour 2,6 millions d'euros. Or la pratique est de plus en plus contestée.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

Les chiffres de 2015, non clôturés, seront très proches, au vu des six premiers mois : on dépasse les 25 000 circoncisions. Une proportion énorme, quand on sait qu'environ 65 000 garçons naissent chaque année en Belgique.

C'est aussi beaucoup plus qu'il y a 15 ans. En 2002, l'Inami remboursait 17 794 interventions. En comparaison : le taux de circoncision n'est que de 1 % au Japon. À peine plus en Espagne. La pratique est aussi très limitée dans les pays nordiques, dont la Suède. « Nous n'avons pas en Belgique la nécessité de déclarer la motivation de l'acte médical », explique le docteur Luc Coppens, président de la Société belge d'urologie. « Le remboursement n'est donc pas lié au caractère médical de l'intervention », ajoute-t-il, reconnaissant que chez les jeunes enfants, la motivation de l'acte est dans la plupart des

cas religieuse et rituelle.

1 à 2 %, ce serait la proportion de garçons qui, adultes, auront un prépuce serré, non rétractable, qui pourrait entraîner des douleurs lors des rapports sexuels et justifier une intervention médicale. Dans 92 % des cas, le problème (appelé phimosis) se résout naturellement, avant l'âge de 6 ans ou à l'adolescence. Chez le bébé, avant 9 mois, le développement du pénis est de toute façon incomplet et le prépuce adhère normalement au gland.

Or, les mêmes statistiques de l'Inami révèlent que plus de la moitié des 25 000 circoncisions en Belgique (14 574 en 2014) sont pratiquées sur des tout jeunes enfants, avant l'âge de 4 ans. Et une autre forte proportion (5 447 cas) avant l'adolescence. Après 15 ans, la circoncision devient plus rare (650 cas jusqu'à 19 ans), et se limite à trois centaines dans les tranches adultes. Quelques dizaines concer-

nent encore des personnes âgées de près de 90 ans.

D'un point de vue déontologique, un acte qui porte atteinte à l'intégrité physique de la personne sans justification médicale ne pose-t-il pas débat ? « Il y a autant d'avis que de médecins », répond Luc Coppens.

« Des sociétés savantes comme la Société américaine de pédiatrie, un poids lourd, ont donné des arguments en faveur de la circoncision. Notamment parce que le durcissement de la muqueuse du gland entraînerait une résistance accrue aux maladies sexuellement transmissibles. Autant il y a d'inconvénients d'un point de vue sexuel, en raison de la perte de sensibilité, le prépuce étant une zone très innervée, autant pour d'autres ça peut favoriser des rapports plus longs. »

Mais, précise-t-il, la circoncision n'est pas considérée comme un traitement de l'éjaculation précoce.

« On peut estimer, conclut le docteur Coppens, qu'il n'y a pas de raison de considérer la circoncision non médicale, rituelle ou pour convenance personnelle, comme quelque chose qui doit être pris en charge par la sécurité sociale.

Mais il y a aussi le risque d'un retour à la clandestinité, que ça se pratique dans des circonstances inadéquates, dans une arrière-cuisine. Nous sommes un peu comme des techniciens, qui n'avons pas à prendre position, et qui pensent raisonnablement que c'est mieux de le faire dans de bonnes conditions d'hygiène. » ■

« Il y a le risque d'un retour à la clandestinité, que ça se pratique dans des circonstances inadéquates. »

Plus de la moitié des circoncisions à l'hôpital sont pratiquées sur des enfants de moins de 4 ans.

## En voulant protéger l'enfant...

« Selon moi, il y a plus d'avantages à garder son prépuce qu'à le retirer. Si on a été conçu par la nature comme cela, c'est qu'il y a une raison », estime le docteur Coppens. « De là à dire que cela a un effet nocif sur la santé, c'est aller loin. On ne peut évidemment pas dire, non plus, que les juifs et les musulmans n'ont pas de plaisir sexuel »

Difficile, bien sûr, de comparer une perte de sensibilité sexuelle quand on a été circoncis enfant. « Chez des gens qui sont circoncis plus tard, suite à des problèmes dermatologiques par exemple, on note une perte de sensibilité. Ils disent clairement que c'est moins bien après qu'avant. Ils ont l'impression d'avoir perdu quelque chose, ils peuvent connaître une gêne, ou une difficulté d'adaptation. »

Les médecins mettent-ils en garde leurs patients ? « Bien sûr. En tout cas, personnellement, je le fais. Mais le discours n'est pas le même devant un père qui vient avec son gosse de 2 ou 4 ans pour le faire circoncire. Et la décision lui revient. »

« Pour la même raison, poursuit le président de la Société belge d'urologie, si on empêche la circoncision avant que la personne puisse décider en âme et conscience, on fera ce geste à un moment où il aura déjà développé sa sexualité sans être circoncis. En voulant protéger un jeune enfant, on va le perturber plus tard. Parce qu'il y aura quand même l'impact de la société qui l'entoure : il se fera circoncire tardivement, et il aura plus de problèmes d'adaptation. »

## « Ouvrir le débat » est nécessaire

**A**llemagne. 2012. Un tribunal de Cologne estime, à l'issue d'un procès où comparait un médecin, que la circoncision d'un enfant pour des motifs religieux est constitutive d'une blessure corporelle passible de condamnation. Au nom du droit de l'enfant au respect de son intégrité physique. Coup de tonnerre juridique. Il ne faudra que quelques mois, et quand même d'intenses débats de société, pour que soit votée une loi garantissant à nouveau la tolérance coutumière, dans un pays où, vu le passé tragique, la question de la liberté du culte est extrêmement sensible.

« Avec cette loi, le religieux qui pratique la circoncision est même exempté d'être médecin. On a cru à une blague. On a sacrifié ab-

solument tous les garçons au nom du raffut que cela a fait », estime Guy, de l'association Droit au corps. Lancé en juin 2013 en France, ce collectif « d'inactives » a créé un site internet, très documenté, regroupant études, illustrations et témoignages, afin de « lutter contre les idées reçues sur la circoncision par l'accès à l'information ».

Les intéressés apprennent souvent trop tard qu'il existait des alternatives : crèmes, plasties, libération des adhérences..., moins radicales pour traiter un phimosis. Mais non remboursées par l'Inami belge, celles-là ! « Le premier conseil de mon urologue quand j'ai été le trouver, à 16 ans, pour un phimosis, c'est : on coupe tout et on n'en parle plus », témoigne Lucas. « Je savais que je ne voulais pas le faire, ça me sem-

blait extrême. Je me suis renseigné. Quand un ami me demande un avis, je dis : réfléchis-y. Ce n'est pas un truc anodin. »

« Notre proposition principale, c'est d'ouvrir le débat sur les conditions du consentement. Afin que tout candidat à la circoncision soit parfaitement informé. Mais on se préoccupe également des gens qui se sentiraient menacés dans leur intégrité religieuse », affirme Nicolas Mauber, coprésident de Droit au corps. L'association ne cherche pas l'affrontement. Plutôt une ouverture du dialogue.

« On va chercher avec eux des solutions, notamment des rites symboliques. On peut très bien être juif sans être circoncis à 8 jours. Et chez les musulmans, cela se pratique plus tard, il est tout à fait possible qu'un jeune donne son consentement. Un terrain d'entente est possible, estime-t-il. Mais ce n'est pas à nous de donner les réponses et de prédisposer des conclusions d'un débat que l'on souhaite. Même si on sait que ce ne sera pas facile. ■

J.-C.H.

> [www.droitaucorps.com](http://www.droitaucorps.com)



## C OMMENTAIRE par Jean-Christophe HERMINAIRE

# On coupe... si simple

On pourrait placer le débat sur la circoncision sur le seul plan social. Est-il normal de consacrer 2,6 millions d'euros d'argent de la collectivité pour rembourser un acte plus rituel que médical ? Quand, parallèlement, on sabre dans les budgets de la sécu et le remboursement de vrais soins de santé. Ce serait un peu court. Et quasi trivial. Au-delà, est-il simplement éthique d'accepter une mutilation génitale, qu'elle soit masculine ou féminine ? Et même de la « médicaliser » ? Nombre de circoncisions religieuses, pratiquées par un rabbin ou un imam, n'apparaissent de toute façon pas dans ces statistiques de l'Inami. Il faut surtout entendre des plaintes, des détresses. Ces témoignages d'hommes qui n'ont jamais encaissé un acte qu'il n'est pas abusif de qualifier de mutilation. Un geste définitif auquel ils n'ont pas consenti, parce qu'ils étaient enfants. Mais aussi, parfois, parce qu'ils ont été mal informés. Parce qu'on leur a dit que, m'enfin, ce petit bout de peau

de prépuce, ce n'était pas grand-chose. On coupe, et hop ! Sans conséquence. Ils savent que ce n'est pas la vérité. Qu'ils sont marqués, à vie. Irréparables, même si certains tentent des greffes de prépuce. Et encore exagéreraient-ils les conséquences... l'organe reste fonctionnel, oui. Mais amputerait-on un enfant du bout du nez sous prétexte qu'il ne respirera pas moins bien après ? Les hommes expriment peu et mal leur sexualité. Les troubles restent souvent enfouis. Les sexologues que nous avons contactés disent en entendre peu parler en consultation. Les doutes, les questionnements abondent pourtant sur les forums internet mais le prépuce reste méconnu et tabou. Étrange pour un sacrifice d'ampleur mondiale. 13 millions de garçons seraient ainsi mutilés chaque année dans le monde, le plus souvent dans des conditions sanitaires qui sont loin d'atteindre celles de nos hôpitaux. Des centaines en meurent. Près de 700 millions

d'hommes seraient circoncis, compte l'OMS. Qui a préconisé la pratique pour lutter contre le sida, avec l'effet désastreux que certains en ont négligé toute autre protection, moins aléatoire. La circoncision est néanmoins en recul. Léger ces deux dernières années en Belgique (et c'est plutôt en lien avec le repli des naissances), plus prononcé en Angleterre (où l'acte a été moins remboursé) et surtout aux États-Unis, où il y a 30 ans, on pratiquait une circoncision de routine sur 80 % des garçons. Les « inactivistes », comme on appelle les opposants à la circoncision « non consentie », y sont de plus en plus nombreux. Il s'en trouve aussi, peu mais virulents, au sein des communautés juives ou musulmanes. Difficile de taxer ces opposants-là d'antisémitisme ou d'islamophobie. Car le débat sur la circoncision est, forcément, aussi, depuis Abraham, un débat sur le rapport à Dieu, à l'homme et à la liberté de religion. Et c'est sur ce plan-là qu'il est le plus périlleux.

« Dans ma sexualité, j'ai découvert que beaucoup de choses étaient liées à ma circoncision. »

Luc

**10 000**  
terminaisons nerveuses  
sur cette partie la plus  
sensible du pénis.

**Mais qu'est-ce  
qui justifie  
donc  
la circoncision ?**

# Un petit bout de peau pas si anodin

Étonnant comme le sujet de la circoncision amène, très rapidement, un débat mouvementé, et des avis contrastés. Ce petit bout de peau au bout du sexe masculin n'est donc pas si anodin. Pourquoi ? Examinons les choses d'un point de vue anatomique d'abord, mais aussi des origines et des motivations supposées de l'acte, des conséquences que celui-ci peut avoir sur la sexualité humaine et, enfin, de la légitimité face aux droits de l'enfant d'une pratique avant tout coutumière.

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

### Le prépuce, une zone érogène principale

Petit bout de peau inutile ? Comme toute autre portion de la peau, celle du pénis dispose de récepteurs sensoriels encapsulés. Soit près de 20 000 terminaisons nerveuses, jusqu'à 116 par cm<sup>2</sup>. La densité la plus élevée de ces récepteurs se situe au niveau du frein, de la face interne du prépuce et de l'anneau de son extrémité, qui se replie sur lui-même lors de la pénétration. La circoncision fait ainsi perdre 80 cm<sup>2</sup>

(chez l'adulte) de surface nerveuse et 10 000 de ces terminaisons les plus précieuses au plaisir.

« Elle supprime définitivement la partie du pénis la plus sensible au toucher », précise le docteur Morris Sorrels, qui a mené aux États-Unis une étude comparative sur la sensibilité du pénis. Il constate : les zones les plus sensibles du pénis sont situées sur le prépuce, et ces cinq zones sont plus sensibles que les zones sensibles con-

servées sur les pénis qui ont été circoncis.

« Cela ne veut pas dire que les hommes circoncis n'ont pas de plaisir, mais il est différent », tempère le chercheur. Autre constat, assez logique, le gland qui était recouvert par le prépuce, et restait humidifié, est moins protégé. La circoncision le met à l'air et l'expose aux frottements, sa fragile muqueuse devient dix fois plus épaisse, sèche, mate, rendant le gland de 20 à 30 % moins sensible. « C'est comme si on mettait trois préservatifs », rapporte un témoin. ■

## L'ORIGINE

## Soumission, religion et atteinte au plaisir

La circoncision se pratique depuis l'Antiquité. Comme l'excision, parente jusque dans son étymologie, contrepartie féminine d'une mutilation génitale dans laquelle les ethnologues ont vu un rite de passage ou d'acceptation aux dieux. Aucune culture qui prône l'excision n'a omis la circoncision. Reliquat, selon certaines théories, d'un rituel « de castration », arme des pères contre les fils, soumission des dominés au dominant. Et

contrôle de la sexualité, qui visera de même le ventre des femmes. Nombre d'hommes circoncis dans l'enfance disent leur sentiment d'avoir été « castrés ». La psychologie voit aussi dans l'ablation du si sensible prépuce, l'amputation de la part féminine de l'homme, comme dans le charcutage de l'érectile clitoris la privation de la part masculine de la femme. Sériage des genres.

Symbole dans les religions juive et musulmane

d'un lien indéfectible à Dieu, depuis le geste d'Abraham, la circoncision a aussi été plébiscitée au XIX<sup>e</sup> siècle dans le monde anglo-saxon, pour des raisons hygiénistes et pseudo-religieuses : il s'agissait d'éviter aux petits garçons l'enfer de la masturbation, voire de les punir de se toucher. La circoncision rend l'acte moins commode, mais n'empêchera jamais quiconque de se faire jouir. Les lubrifiants existent. Mais de fait, le fourreau coulissant du prépuce est un précieux allié des plaisirs solitaires. ■

J.-C.H.

## CONSÉQUENCES ?

### Une « amputation » difficile à accepter

Il existe bien sûr des indications médicales à la circoncision. Un phimosis, prépuce trop serré, peut rendre les érections pénibles. Des hommes ont certes trouvé dans la circoncision des avantages de confort, en cas d'hypersensibilité ou d'éjaculation précoce. Même si, précise le docteur Coppens, la circoncision ne peut être considérée comme un traitement dans ce cas.

Ce qui ressort des témoignages, aussi, c'est que beaucoup d'autres hommes s'en plaignent. Dans

quelle mesure ? Chaque cas est différent. Les avis se contredisent, mais il semble que le regret soit plus fréquent que la satisfaction. Cicatrice après l'opération, saignements voire infection, gêne, perte de sensibilité évidente du fait de l'ablation du prépuce, anorgasmie, anéjaculation, masturbation plus difficile, sentiment d'être « diminué », préjudice esthétique, ... La proportion de gens qui connaissent des problèmes sexuels serait plus grande chez les circoncis, selon une

étude menée aux États-Unis par le docteur Frisch. Des troubles d'autant plus difficiles à accepter quand la circoncision n'a pas été choisie. Et qu'elle affecte le couple. Car des femmes aussi peuvent s'en plaindre. Notamment d'un manque de lubrification et parce que, du fait de la sensibilité perdue, les rapports peuvent devenir plus brutaux. « J'avais des bleus au pubis. Quand j'ai découvert la sexualité avec un homme circoncis, j'ai été traumatisée », raconte Marie. Avec son compagnon, ils ont appris à gérer un problème dont lui-même ne soupçonnait pas l'origine. ■

## Toute mutilation non médicale est illégitime

## DE QUEL DROIT ?

Une mutilation ? Le terme émeut. « L'ablation définitive d'un élément corporel, fût-il d'une utilité dérisoire, peut difficilement recevoir une autre qualification », atteste le professeur Libchaber, de la Sorbonne Rémy (Recueil Dalloz). « Il n'y a donc aucune raison pour que sur le plan juridique, nous hésitions à qualifier la circoncision volontaire de " violence ayant entraîné une mutilation " . »

« Ce n'est pas parce qu'elle est dépourvue de conséquences lourdes qu'une atteinte au corps humain

devient légitime, surtout si elle concerne un enfant ! », ajoute-t-il.

La déclaration des droits de l'enfant, dans un universalisme qui fait fi des différences culturelles, vise (article 24) à « abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants ». Évoquer la tradition, dans notre droit, n'est pas opposable. « En matière d'excision, il est tout à fait certain que les tribunaux n'ont jamais reconnu de faits justificatifs. Sur le plan des principes, pourquoi agiraient-ils autrement en matière

de circoncision ? », commente le professeur, pourtant défenseur des particularismes.

Alors pourquoi la circoncision n'est-elle pas l'objet de la même réprobation, mais plutôt d'une grande tolérance ? Pour une différence de conséquences sans doute, tant d'un point de vue physique que psychologique. Évidentes dans le cas des mutilations féminines, injustifiables médicalement (pour cela, l'Inami n'interviendrait pas). Minimisées, sinon niées, dans le cas de la circoncision masculine. ■